

Demande de transport de corps en dehors du territoire métropolitain

A transmettre au préfet du département où a eu lieu la fermeture du cercueil (Art. R. 2213-22 du CGCT)

Je, soussigné(e)

Monsieur / Madame (1) Patronyme : Prénom :
Domicile :

sollicite l'autorisation de transporter la dépouille mortelle de

Monsieur / Madame (1) Patronyme : Prénom :
Date et lieu de naissance :
Date et lieu de décès :
Lien avec le demandeur :

à destination de

Pays / Département d'outre-mer : Poste frontière français :
Commune :

par

Route de à(1) (2)
Avion de à(1) (2)

par l'intermédiaire funéraire suivant :

Nom commercial : Téléphone :

Adresse de messagerie :

Doivent être joints à la présente

- Une copie de l'arrêté habilitant l'intermédiaire funéraire demandeur
- Un extrait d'acte de décès
- Un certificat du médecin chargé par l'officier d'état civil de s'assurer du décès et attestant que celui-ci ne pose pas de problème médico-légal ou d'hygiène publique et établissant sa nature contagieuse ou non
- L'autorisation de fermeture du cercueil
- L'autorisation consulaire d'entrée du corps dans le pays de destination (3)
- Le procès-verbal de mise en bière spécifiant l'emploi d'un cercueil hermétique

Fait à, le.....
Signature

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Préciser

(3) S'il ne figure pas dans la liste suivante des pays ayant adhéré à la Convention internationale signée à Berlin le 10 février 1937 :
France, Allemagne, Italie, Belgique, Suisse, Portugal, Autriche, Roumanie, Tchécoslovaquie, Mexique, Turquie, Zaïre, Égypte